



Avenant contrat assurance

Par **vlbb**, le **08/06/2017** à **10:02**

Bonjour,rnrnNous venons d'apprendre qu'un avenant au contrat d'assurance habitation de l'immeuble a été signé directement par notre syndic sans que les membres du conseil syndical en soit informé. Cet avenant ajoute une franchise en cas de dégât des eaux alors qu'il n'y en avait aucune auparavant. Pourriez-vous nous indiquer si selon vous le syndic est en tort ? Aurait-il dû nous informer ?rnrnPar avance merci pour votre aide.rnrnCordialement,

Par **Visiteur**, le **08/06/2017** à **23:05**

Bsr,rnVous devez d'abord vous enquérir auprès du syndic, de la raison de ce changement.rnEnsuite, vous pouvez demander l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine assemblée, de l'examen des contrats et la recherche d'un nouvel assureur.

Par **Tisuisse**, le **09/06/2017** à **07:26**

Bonjour,rnrnDemandez aussi au syndic la copie de l'échange de courrier qu'il a eu avec l'assureur, cela éclaire parfois le problème.